

INITIATIVE JEUNESSE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



CONSIGNES MODELE ARTICLE

I- Consignes modèle article

1. L'article

Un article compte entre 450 et 1000 mots et un maximum de 10 paragraphes.

Votre article répond obligatoirement aux questions: ***qui ? quoi ? quand ? où ? et parfois comment ? et pourquoi ?***

Pour rappel, votre article doit porter sur les actions, expériences, projets innovants axés sur la lutte contre les changements climatiques au sein de l'espace francophone, et relatifs aux problématiques de:

- Atténuation des effets du changement climatique,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Transfert de technologies,
- Renforcement des capacités,
- Finance climat,
- Initiatives pour des villes durables,
- Pertes et dommages,
- Transparence et renforcement de capacités pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris,
- Rôle des acteurs non étatiques, initiatives locales,
- Place et rôle des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris,
- Énergie,
- Économie verte,
- Entrepreneuriat,
- Droit de l'environnement et justice climatique,
- Objectifs de développement durable,
- Tout autre thème jugé pertinent par le comité de sélection.

2. Composition de votre article

[UN TITRE ACCROCHEUR]

[**Votre nom complet**] et [**votre fonction**], par exemple « Kamden Nicolas, Étudiant en master 1 sciences environnementales à l'Université d'Antananarivo »

[**Premier paragraphe**] : Débutez votre article par un paragraphe résumant l'article, c'est ce qui servira à retenir l'attention de votre lecteur.

[**Deuxième paragraphe**] : Développement de votre article.

[**Troisième paragraphe**] : Développement de votre article.

[**Sous-titre**]

[**Quatrième paragraphe**] : N'oubliez pas d'inclure des sous-titres – à tous les 3 à 5 paragraphes – afin de rendre votre texte plus accrocheur et plus lisible pour le lecteur.

Votre article devrait être appuyé par au moins une (1) référence.

3. Bibliographie

Une bibliographie complète doit être intégrée à la fin de votre texte. (5 références maximum).

- **...un ouvrage** – Auteur, *Titre*, Ville d'édition, Éditeur, « Collection », Année, Nombre total de pages.

Exemple : Kossi, Alain, *Les défis environnementaux au 21^{ème} siècle*, Paris, « La Découverte », 2002, 419 p.

- **...un article** – Auteur, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, Volume, Numéro, Date de publication, première page-dernière page.

Exemple : Kossi, Alain, « Les défis environnementaux contemporain », *Les Editions Environnement : la revue*, Volume 3, juillet-septembre 2009, pp. 401-423.

- **...un chapitre d'ouvrage collectif** – Auteur, « Titre de la contribution », dans [ou in] Auteur(s) de l'ouvrage (dir.) [ou Ed(s)], *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Éditeur, « Collection », Année, Pagination, première page-dernière page.
- **...un site internet** - Nom, Prénom de l'auteur ou Organisme, « Titre du document ». Date de publication, de mise à jour ou de révision. Base de données.

Éventuellement date de consultation. URL ou numéro d'identification fourni par la source.

Par exemple : <http://www.e.com/news/2031.23.html> deviendra : « Conseils “eco-info” en France », Nature, Paris, 27 mai 2031, www.e.com

- **...un Lien URL** - pour obtenir plus d'information : [Insérez site web, page Facebook, vidéo YouTube, etc]

4. Illustration

Afin d'illustrer votre article, veuillez joindre séparément à celui-ci des photos ou images en format .jpg, ou .png de haute résolution. Mention du crédit (s'il y a lieu). Si votre photo, image ou illustration est soumise à des droits d'auteurs, veuillez indiquer ici le crédit. Autrement, vous pouvez laisser ce champ vide ou écrire « Aucun ».

II- Rappel des conditions de participation

1. Participation

Pour participer :

- Être ressortissant d'un pays du Sud, membre de l'OIF, particulièrement des pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord, des Antilles et Caraïbes.
- Être âgé de 18 à 35 ans
- Être un étudiant(e), chercheur(se), entrepreneur(e) ou activiste engagé(e) dans la lutte contre les changements climatiques et/ou dans le développement durable.

Les modalités de participation :

L'auteur devra envoyer un article original, sous format word, de 450 à 1000 mots maximum, rédigé en français, et respectant les thématiques du concours telles que décrites ci-dessous, et ce **au plus tard le 29 octobre 2017 à minuit (heure de Paris)**.

N'oubliez pas de joindre à votre article:

- Un document indiquant votre nom, votre âge, les études, la profession et un scan d'une pièce d'identité en cours de validité et votre adresse électronique.
- Un cv à jour (2 pages maximum)

L'auteur devra respecter les thématiques du concours.

Respect des consignes relatives au modèle d'article

L'auteur doit respecter l'ensemble des consignes relatives au modèle d'article et dans les appels à contribution.

2. La sélection

Un comité de lecture composé d'un représentant de ASAPSU, un représentant de l'IFDD, et d'un représentant de JFDD, désignera les deux meilleurs articles qui seront publiés et utilisés durant la CdP-23, lors des activités de la Francophonie.

Pour le 1er Lauréat :

Invitation à contribuer à une édition de la [Revue Liaison Energie Francophone](#).
Publication et mise en avant de votre article sur le [portail Jeunes de Médiaterre](#). Celui-ci sera aussi relayé sur les réseaux sociaux de Jeunesse Francophone pour le Développement Durable durant la CdP-23.

Publication d'une biographie succincte du lauréat sur le portail Jeunes de Médiaterre ainsi que sur les réseaux sociaux.

Pour le 2 ième lauréat :

Publication et mise en avant de votre article sur le [portail Jeunes de Médiaterre](#). Celui-ci sera aussi relayé sur les réseaux sociaux de Jeunesse Francophone pour le Développement Durable durant la CdP-23.

Autres :

Les articles, répondant aux exigences de l'appel à contribution, et n'ayant obtenu aucun prix pourront éventuellement être publiés et utilisés lors des activités de la Francophonie lors de la CdP-23, et sur le portail Jeunes de Médiaterre ou plateformes partenaires.

3. Acceptation des modalités

En envoyant un article, l'auteur s'engage à respecter les modalités et consignes relatives au projet et décrites dans l'appel à contribution ainsi que dans les documents annexes dont ceux relatifs aux modalités de participation, thématiques et rédaction d'articles.

4. L'utilisation de votre article

- L'auteur de l'article déclare formellement qu'il est l'auteur de tous les textes de l'article. Les photos, vidéos ou illustrations accompagnant l'article peuvent ne pas avoir été réalisées par l'auteur. Dans ce cas l'auteur doit obligatoirement précisément mentionner le ou les détenteurs des droits de ces images.
- En envoyant un article, l'auteur autorise ASAPSU et les partenaires de l'Initiative Jeunesse de Lutte contre les changements climatiques, à communiquer, utiliser, diffuser tout ou partie des éléments envoyés et de publier les articles sur leur divers supports, et auprès des partenaires, y compris après la fin de l'appel et du

- projet, sans que cette diffusion, communication ou utilisation, ne donne droit à une indemnité.
- Tous les événements liés aux appels, feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole. Chacun des participants, en sa qualité d'organisateur, de membre du jury, de candidat, de partenaire peut être amené à voir soit son nom cité, soit son image diffusée, par les organisateurs de l'appel et les parties prenantes de l'Initiative Jeunesse de Lutte contre les Changements Climatiques ou par ses partenaires. La participation au projet tout comme aux appels, emporte acceptation de toutes les conditions de participation et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images ou paroles pendant et après les appels pour des besoins de visibilité.
 - Toute réclamation pouvant survenir dans l'interprétation de cet appel sera tranchée sans appel par les organisateurs. L'appel et les consignes pourront être modifiés et complétés sans avis préalable par les organisateurs. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement y compris sur le site du projet.

5. Force majeure et annulation

En cas de force majeure, les organisateurs du présent appel à contribution se réservent le droit d'annuler ou de reporter l'appel et la désignation des lauréats.